

ANDRÉ FEIGELES

LE FÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE

DANS L'ANCIENNE
CONFÉDÉRATION SUISSE



André Feigeles

Le fédéralisme démocratique dans l'Ancienne Confédération suisse

© André Feigeles, 2026

ISBN numérique : 979-10-439-1071-5

Librinova”

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Du même auteur, aux éditions Librinova

Qu'est-ce que l'entreprise ?

Une révolution copernicienne de la conception de l'entreprise

Dans cet ouvrage, il est démontré, tout d'abord, que les détenteurs de capitaux ne sont pas propriétaires de l'entreprise. La société anonyme n'est que son support juridique car l'entreprise, entité économique la plus essentielle, n'a pas d'existence en droit.

Ensuite, que la subordination des salariés et le droit de commandement de la direction sont illégitimes car contraire aux droits naturels stipulés dans l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Enfin, que l'entreprise dont la raison d'être est la production de biens et services pour la satisfaction de nos besoins d'êtres humains, est une œuvre collective dont la gestion doit correspondre à sa nature.

Ces constats permettent à la société d'ouvrir les débats sur la gouvernance des entreprises, devenues sociétés de production. Constituants fondamentaux de l'entreprise, les travailleurs associés possèdent la légitimité et la compétence pour contribuer le plus largement à cette gestion.

Les constitutions athéniennes

Manuel inspirant pour une constituante citoyenne

Pour pouvoir élaborer une constitution démocratique, il faut analyser les stratégies par lesquelles les constitutions les plus proches de la démocratie furent instituées dans le passé. Il faut également en examiner les fondamentaux et les principes.

Parmi toutes ces constitutions, celles des Athéniens sont les premières connues et restent les plus importantes. Pour rédiger une constitution démocratique, examiner cette démocratie est donc un exercice inévitable.

Cet essai va donc au-delà d'un simple examen du comment sont advenues les constitutions démocratiques des Athéniens, pour s'intéresser particulièrement à leur contenu. Parce que ce système politique d'autogouvernement du peuple, que le peuple constitua, apparaît pertinent pour notre époque. Il est transposable dans nos sociétés disposant, pour en assurer la renaissance, de beaucoup plus de moyens techniques et économiques que la

société athénienne n'en avait alors.

L'objectif principal du présent narratif est d'engager l'histoire du peuple athénien, dans un exercice d'anachronisme contrôlé, dans les combats pour la démocratie aujourd'hui, en mettant en lumière les pratiques démocratiques anciennes. Elles sont sources de solutions permettant de surpasser dialectiquement, en le détruisant, l'actuel système basé sur la représentation pour construire, enfin, une démocratie.

L'image en couverture provient des Archives d'État du canton de Glaris

La Confédération

Tome 1 – Fédéralisme et démocratie dans l'Ancienne Confédération - Fondements et principes

La Suisse dans l'histoire aura le dernier mot
Puisqu'elle est deux fois grande, étant pauvre, et là-haut ;
Puisqu'elle a sa montagne et qu'elle a sa cabane.
La houlette de Schwitz qu'une vierge enrubanne,
Fière, et, quand il le faut, se hérissant de clous,
Chasse les rois ainsi qu'elle chasse les loups.
Gloire au chaste pays que le Léman arrose !
À l'ombre de Melchthal, à l'ombre du Mont-Rose,
La Suisse trait sa vache et vit paisiblement.
Sa blanche liberté s'adosse au firmament.

Victor Hugo, *Le régiment du baron Madruce, La légende des siècles*, 1859

La Confédération : promesse d'un nouveau système politique

Si « la Suisse dans l'histoire aura le dernier mot », c'est parce que la Suisse dans l'histoire fut un moment extraordinaire pour le fédéralisme démocratique. Les ligues grecques de l'Antiquité ne furent pas démocratiques, les libres cités italiennes du Moyen-Age ne parvinrent même pas à s'entendre. C'est dire si les enseignements de l'expérience confédérale suisse nous sont précieux pour la construction du nécessaire fédéralisme démocratique à venir.

Le pays qui s'appelle aujourd'hui « Confédération suisse » est une construction politique, au sens étymologique premier : une association libre constituée de communautés qui gardent leur souveraineté. Cette première confédération sera donc une alliance de communautés égales entre elles, n'acceptant d'accords que limités sur les sujets communs strictement nécessaires. Leur indépendance est d'autant plus essentielle que chaque communauté est différente des autres. Ce pays confédéré ne coïncide en effet avec aucune case qui d'ordinaire constitue l'unité d'un pays : il n'a pas de cohérence géographique, ethnique, historique, religieuse, linguistique, institutionnelle, et initialement aucun narratif commun. Sa construction progressive n'effacera pas les histoires particulières de chacune des communautés composantes.

Et pourtant, malgré toutes ces diversités, cette organisation commune, formée collectivement par pactes et décisions en consensus ou consentement, construite étape après étape, va traverser les siècles, pratiquement jusqu'à nos jours. Ce n'est pas une légende.

Cet essai expose d'abord les origines et conditions de cette émergence : la formation des communautés territoriales et de leurs institutions démocratiques. Il se poursuit avec leurs alliances : pour durer, les communautés acceptent de s'unir par pactes pour assurer un bien commun, leur sécurité vis-à-vis des puissants souverains voisins. Elles inventent pour ce faire des règles de décisions confédératives. Les histoires de ces différentes communautés libres, de leur coopérations initiées sous la pression des menaces extérieures, puis développées pragmatiquement pour leurs bienfaits propres, aboutissent à l'institutionnalisation des deux fondamentaux en politique, la démocratie réelle et la fédération libre.

L'Ancienne Confédération est ainsi parvenue à un stade associatif qui est encore un rêve conceptuel pour la confédération européenne. L'histoire

européenne ne se situe qu'à une des étapes de l'histoire suisse. Nous avons donc besoin de cette expérience pour construire une Europe de paix, étape vers la confédération pacifiste mondiale. Alors, enfin, « la Suisse dans l'histoire aura le dernier mot ».

Cette histoire de la confédération et de la démocratie suisse des temps premiers sera suivie d'un second essai sur la fédération et la démocratie suisse des temps modernes.

Chapitre 1 – Des peuples entre Léman et Bodensee

Du peuplement des Alpes occidentales

Les Helvètes, peuple celte, s'établirent sur un territoire entre deux lacs, le Léman et le Bodensee (lac de Constance), entre Alpes et Jura. La région devint province de l'empire romain, pendant les trois premiers siècles de notre calendrier. Les Helvètes adoptèrent peu à peu la civilisation latine dont la démocratie ne faisait alors plus partie. Province frontalière avec les peuples germaniques, l'Helvétie comptait d'importantes garnisons romaines.

Dans la seconde moitié du 3^e siècle, les Alamans, peuple germanique parlant alémanique, franchirent la frontière de l'empire, c'est-à-dire le Rhin. Ils s'établissent dans un pays plus tard nommé Elsàss, ainsi qu'en Helvétie, provinces d'un empire romain en train de s'effondrer. Leurs relations avec les autorités romaines sont multiples, tantôt ils se mettent à leur service comme soldats mercenaires, recevant des terres, tantôt ils s'emparent de ce qui ne leur est pas accordé en lançant des expéditions, avec d'autres peuples germaniques, contre leurs employeurs. Les troupes romaines abandonnent l'Helvétie au début du 5^e siècle. L'Alémanie comprend alors l'Elsàss, la partie centrale et méridionale de l'actuel pays de Bade-Wurtemberg, ainsi que la Bavière occidentale.

Le roi de tous les Francs, peuple germanique, Clovis, met les Alamans sous sa suzeraineté après la bataille de Tolbiac en 496. L'Alémanie devient un duché (commandement militaire) du royaume ; la christianisation est déjà avancée. Certaines tribus alamanes se rendent dans la partie orientale de l'actuelle Suisse, s'implantant d'abord sur le plateau, puis dans certaines vallées alpines, jusqu'au Vorarlberg. Les vallées d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald furent colonisées surtout à partir du 8^e siècle, en partie grâce à l'implantation de monastères. Les communautés alamanes ne s'organisèrent sans doute pas différemment des autres tribus germaniques. Les Helvètes non romanisés présents sur ce territoire semblent s'être alémanisés. Le duché d'Alémanie, devenu indépendant du royaume franc vers 920, devient par la suite le duché de Souabe, dont Zurich sera momentanément capitale au 10^e siècle.

Les Burgondes, peuple germain romanisé qui ne parlait déjà plus burgonde vers la fin du 6^e siècle, s'installèrent d'abord en Sapaudie, puis dans les pays d'Aoste et de Valais, en Franche-Comté, en Transjurane, territoire au nord du lac

Léman. Dans toutes ces régions les habitants, y compris les Helvètes romanisés, parlent arpitan (franco-provençal), langue gallo-romane. À la fin du siècle, les tribus burgondes contrôlent tout le bassin de la Saône et du Rhône. Ce premier royaume s'effondrera. Un royaume de Haute-Bourgogne sera reconstitué en 888.

Dans les vallées des montagnes alpines plus méridionales, les habitants des villages rhétiques conservèrent leur langue romanche, une langue romane, et leur civilisation d'origine latine. Le peuple lui-même pourrait être étrusque, une ethnie non indo-européenne ayant colonisé et/ou conquis une grande partie de l'Italie centrale et septentrionale avant sa conquête par les Latins. Le pays romanche, composé de vallées difficiles d'accès, se confondait avec l'évêché de Coire.



Burgondes et Alamans devinrent donc voisins, de part et d'autre de la rivière Aare. Et en zoomant sur cet espace qui allait devenir la Suisse, on distingue deux territoires correspondants aux peuplements ethniques, celui qui se situe, en partant du lac Léman, vers le nord-est jusqu'à l'Aare et celui qui partant de l'Aare vers le nord-est arrive jusqu'au lac de Constance.

Il était impossible de prévoir, et ce le sera pendant longtemps, que ces régions tellement différentes puissent un jour être réunies en un seul pays.

Les féodaux de ces provinces font formellement allégeance à l'empereur dit romain dont le territoire comprend essentiellement l'espace germanique. Ces provinces sont christianisées, donc composées également de domaines religieux dont les maîtres font, eux, allégeance à l'évêque de Rome, qui se prétend souverain pontife ou pape.

De la tradition politique des Germains

La pure démocratie, selon l'expression employée par certains historiens suisses, la démocratie donc, existait il y a si longtemps que les documents